



POINT INFO AUTONOMIE TERRITORIAL

Lieu d'accueil, d'information et d'orientation concernant toutes les questions liées à l'avancée en âge et au handicap. Le CCAS est labellisé Point Info Autonomie de niveau II par le Conseil Départemental de l'Isère.

A ce titre, le CCAS :

- Accueille et recueille les besoins et les attentes du demandeur ou de sa famille
- Aide à la complétude de dossiers
- Oriente, met en relation avec les services ou établissements compétents
- Propose les formulaires adaptés, les plaquettes d'information
- Dossiers disponibles :
 - Demandes d'aide sociale : hébergement personnes âgées, personnes handicapées, aide-ménagère, aide au repas.
 - Demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
 - Demandes à la MDPH (RQTH, carte d'invalidité, AAH, ...)

**N'hésitez pas à contacter le CCAS
au 04 76 07 40 00
pour plus de renseignements**